



Prorogation d'un visa court séjour

Par **izeta fritsch**, le **25/08/2009** à **02:44**

Bonjour,

mon épouse est russe et française, nous avons invité sa mère pour un séjour de 3 mois. elle a 1 visa de 90 jours, j'ai appris qu'on pouvait solliciter la sous pref du Raincy dont je dépend pour proroger son visa ou obtenir une autorisation provisoire de séjour.

j'ai lu les conditions pour lesquelles sont prorogés les visas ou obtention d'une APS.

professionnel (avoir un job)familiale (deuil ou accident) médical (être malade et ne pouvoir se faire soigner dans son pays) Ma belle maman aimerait pouvoir simplement rester quelques mois de plus. elle à 73 ans et voudrait profiter de son dernier petit fils, de plus, je pense que c'est le dernier voyage, qu'elle aurait fait (déjà venu en 2004 et 2006).

la sous pref par téléphone ne me laisse aucun espoir sur la prorgation ou aps.

qq m'a dit que je pouvais en faire une ayant droit auprès de la cpam, qui établirait une fiche de liaison pour la sous pref.

et que je devais solliciter une titre de séjour visiteur privé et familiale, enfin contacter un médiateur qui sont censés avoir une permanence dans chaque prefecture. elle est arrivé le 15-07-09 le visa expire le 15-10-09

merci si vous avez des tuyaux.

Par **anais16**, le **25/08/2009** à **11:33**

Bonjour,

je suis également pessimiste sur la possibilité de proroger son visa. Il n'y a aucun élément d'une exceptionnelle gravité qui justifie cette prorogation.

Dans votre cas, il semble que vous vouliez que madame reste en France pour y terminer ses jours . Elle aura donc besoin d'un titre de séjour; plus que d'une prorogation de visa. Il faudrait alors qu'elle obtienne un titre de "visiteur" si vous pouvez assurer qu'elle est à votre charge totale et si vous êtes solvable. Mais elle devrait retourner au pays demander le visa long séjour et rien ne garantit qu'il serait accepté.

Présentez vous malgré tout à votre préfecture pour les démarches à effectuer.

Par **izeta fritsch**, le **25/08/2009** à **19:19**

ok merci mais elle veut rester quelques mois de plus avec sa fille, mon épouse et son petit fils, en aucun cas elle ne veut mourir ici.
il faut qu'elle sollicite un titre "visiteur"